

**EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR PAR
ADJUDICATION
« ETAT TOGOLAIS 6,5% 2015-2020 »**



NOTE D'INFORMATION

Taux d'intérêt : 6,5% net d'impôt **Durée** : 5 ans

Valeur nominale unitaire : 10.000 FCFA **Prix d'émission** : multiples

Montant : 90 000 millions de FCFA

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Élargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	: Pays Pauvres Très Endettés
SGI	: Société de Gestion et d'Intermédiation

SOMMAIRE

	Pages
I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	4
1.1- Cadre de l'opération	4
1.2- Objet de l'opération	5
1.3- Caractéristiques du titre assimilable	6
1.4 Caractéristiques de la première émission ou tranche	7
1.5- Mécanisme de l'adjudication à prix multiples	8
1.6- Service financier de l'emprunt	8
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR	9
2.1- Généralités sur le Togo	9
2.2- Évolution de la situation économique et financière du Togo	10
2.3- Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo	17
2.4- Le Ministère de l'Economie et des Finances	19
ANNEXE	26
Liste des Directions Nationales de la BCEAO	27

I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1.1- Cadre de l'opération

Au titre de l'année 2014, l'économie mondiale est restée toujours aux prises avec les difficultés pour une véritable reprise de l'activité. Les prévisions de croissance initiale de 3,6% ont été révisées à la baisse au courant de la période. Les dernières estimations du Fonds monétaire international (FMI) tablent sur une croissance économique mondiale de 3,3% à l'horizon de 2014, soit au même niveau que l'année précédente et en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport aux prévisions de début d'année.

Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les économies ont fait preuve de résilience face à la morosité de la conjoncture internationale. A la faveur de la poursuite de la mise en œuvre de politiques qui ont contribué à consolider la stabilité du cadre macroéconomique, la croissance serait maintenue à un niveau satisfaisant. Globalement, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union est attendu à 7,2% en 2014 contre 5,7% en 2013, en augmentation de 26,3%.

Au plan national, au cours des cinq (5) dernières années, l'économie togolaise s'est améliorée suite à la reprise de la coopération avec les principaux partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton Woods. Les performances économiques enregistrées sur la période sous revue ont été encourageantes. Le taux de croissance réel moyen est de 4,64 % sur la période 2009-2013.

Néanmoins, au Togo, le troisième trimestre 2014 a été marqué par une baisse des recettes de l'Etat, un accroissement des dépenses courantes et des dépenses d'investissement par rapport aux tendances observées à la même période de l'année 2013. Au niveau des comptes monétaires, il est noté une progression des crédits à l'économie et de la masse monétaire.

Les nouvelles estimations du PIB fixent le taux de croissance réel à 5,5%¹ en 2014 contre 5,4% en 2013. Cette croissance est tirée par les secteurs primaire et tertiaire. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) base 100 en 2008 s'établit au troisième trimestre 2014 à 113,7 contre 115,1 au trimestre précédent, soit une baisse de 1,2%. Il est noté une régression des exportations et des importations en valeur et une aggravation du déficit commercial par rapport aux neuf premiers mois de 2013.

Les objectifs budgétaires retenus par le Gouvernement ces dernières années ont renforcé la compétitivité internationale de l'économie et ont amélioré les finances publiques. La reprise économique devrait se poursuivre et le taux de croissance se situerait en moyenne à 6,0% sur la période 2013-2018 et la réduction du déficit courant à une moyenne annuelle de 5%.

¹ CNPE-TOGO : Rapport du 3^{ème} trimestre 2014, janvier 2015

Les Autorités nationales entendent mener une politique d'endettement prudente pour la couverture des besoins d'investissement prioritaires notamment, la construction des infrastructures routière et ferroviaire, le développement de l'agriculture et le renforcement de la fourniture des services sociaux de base (éducation, santé, eau).

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement entend poursuivre la maîtrise des dépenses, afin de rétablir progressivement l'équilibre budgétaire, accroître les exportations en redynamisant les secteurs minier et agricole.

Au cours de la période à venir, le Gouvernement à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) vise à promouvoir la reprise d'une croissance durable et la réduction de la pauvreté dans une double approche pour faire face aux urgences à court terme et aux objectifs de développement à long terme.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

1.2 Objet de l'opération

La présente émission d'obligations du Trésor est envisagée pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières et ferroviaires. Elle est la deuxième émission d'obligations de l'année 2015.

1.3 Caractéristiques du titre assimilable

Désignation	: Obligations Assimilables du Trésor par Adjudication (OAT-A)
Émetteur	: L'État du Togo à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Montant du titre	: 90 milliards de FCFA
Valeur nominale unitaire	: 10.000 FCFA
Maturité	: 5 ans
Date d'échéance	: le 04 Mars 2020
Taux d'intérêt	: Les obligations porteront intérêt à un taux de 6.5% l'an dès la première année
Forme du titre	: Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central qu'est la BCEAO
Remboursement du capital	: Amortissement annuel constant, à partir de la deuxième année, avec la possibilité de rachat anticipé de tout ou partie des titres par le Trésor
Placement	: La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).
Assimilation	: Le titre créé est assimilable. A cet égard, l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente. Il pourra procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, sans requérir le consentement des porteurs, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

1.4 Caractéristiques de la première émission ou tranche

La première émission de l'OAT sera réalisée pour un montant de trente milliards (30.000.000.000) de FCFA. Cette première tranche présente les caractéristiques ci-après :

Montant de la tranche à émettre	: 30 milliards de FCFA
Date de clôture des souscriptions	: 3 mars 2015 à 10 h 30 mn TU
Date de valeur	: 4 mars 2015
Souscription minimum	: 100 titres, soit un million (1.000.000) de FCFA
Souscription maximum	: Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant de l'adjudication, soit 18 milliards de FCFA.

Tableau 2 : Tableau d'amortissement des obligations (en FCFA):

Période	Intérêts (FCFA)	Amortissement du capital (FCFA)	Montant échéance (FCFA)	Capital restant dû (FCFA)
4 Mars 2016	5 850 000 000	0	5 850 000 000	90 000 000 000
4 Mars 2017	5 850 000 000	22 500 000 000	28 350 000 000	67 500 000 000
4 Mars 2018	4 387 500 000	22 500 000 000	26 887 500 000	45 000 000 000
4 Mars 2019	2 925 000 000	22 500 000 000	25 425 000 000	22 500 000 000
4 Mars 2020	1 462 500 000	22 500 000 000	23 962 500 000	0
Total	20 475 000 000	90 000 000 000	110 475 000 000	

1.5 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples

Description du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues dans l'ordre décroissant des prix et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

1.6 Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la BCEAO à tous les établissements conservateurs des obligations.

II PRESENTATION DE L'EMETTEUR

2.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km². Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de par leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants² pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km² en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

² Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo

2.2.1 Le Secteur réel

Les nouvelles estimations du PIB³ fixent le taux de croissance réel à 5,4% en 2013 contre 5,8% en 2012. Les prévisions initiales fixaient le taux de croissance à 5,5%. Cette croissance est tirée par les secteurs secondaire et tertiaire. En revanche, le secteur primaire est resté stable en liaison avec le repli de la production agricole et la hausse enregistrée dans l'élevage. La révision à la hausse des prévisions initiales de 5,1% à 5,4% de croissance en 2013 est essentiellement due, à l'accroissement modeste des investissements publics et à l'accroissement de la production de coton graine.

2.2.1.1 Secteur primaire

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire en 2013 reste constante contre une hausse de 5,7% en 2012. Sa contribution à la croissance est nulle contre +1,7% en 2012. Cette mauvaise performance est liée à la baisse de la production agricole.

La production vivrière régresse de 3,4% par rapport à 2012 et s'établit à 4.432,6 milliers de tonnes. Le manioc, le haricot, l'arachide, le mil et sorgho ont enregistré des augmentations en 2013. La hausse de la production de ces cultures a, cependant, été insuffisante pour contrebalancer le recul de la production des autres cultures telles que le maïs (-14,2%), l'igname (-16,7%) et le riz-paddy (-13,3%).

Les contreperformances réalisées dans la production céréalière s'expliquent globalement par les conditions agro-climatiques jugées insuffisantes qui ont contrarié les mesures prises par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire à travers le PNIASA.

S'agissant des cultures de rente, leur valeur ajoutée est en régression de 3,9% contre une progression de 3,9% en 2012. Leur production s'établit à 155,9 milliers de tonnes, en baisse de 0,3% par rapport à 2012. La chute de la production du coton, victime des mauvaises conditions climatiques et dont la VA a connu une baisse de 4,0% et celui du café de 21,1% explique cette évolution. Toutes les autres cultures sont en progression. La production du cacao a connu une augmentation de 23,4% par rapport à 2012, suivie du palmiste (+6,0%) et des « autres » cultures (+5,0%).

2.2.1.2 Secteur secondaire

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 5,2% en 2013. Sa contribution à la croissance est de +1,1%, en relation avec une contribution à la croissance de +0,7% des BTP, de +0,2% des industries extractives et de +0,1% des

³ CNPE-TOGO : Rapport du 3^{ème} trimestre 2014, janvier 2015

industries manufacturières.

Au niveau des industries extractives, il est noté une hausse de 6,6% de la valeur ajoutée contre 13,3% en 2012. La VA du clinker est en baisse de 19,0% contre une baisse de 5,3% en 2012 tandis que celle du phosphate a progressé de 13,5% contre une hausse de 24,9% en 2012 en liaison avec un regain de dynamisme du secteur consécutif aux efforts de rénovation du matériel de production à la mine entrepris par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT). La production des industries extractives se présente comme suit :

- la VA des industries manufacturières est en hausse de 0,9% ;
- la VA du chapitre "Electricité, Eau et Gaz" progresse de 3,8% contre 15,9% en 2012 ;
- la VA des "BTP" a connu une progression de 13,1% soutenue par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base.

2.2.1.3 Secteur tertiaire

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 10,6%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+10,9%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+8,6%), "Banques, Assurances" (+10,7%) et "Autres services marchands" (+11,5%).

La contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB est de +3,2% en 2013, en liaison avec une contribution de +1,3% de la branche « Autres services marchands » et de +1,2% de la branche « Commerce ».

La VA des branches non marchandes est en hausse de 9,8% contre 0,9% en 2012.

Le PIB nominal en 2013 est de 2.064,7 milliards de FCFA, en augmentation de 3,8% par rapport à 2012. L'indice du déflateur du PIB est en régression de 1,6% par rapport à 2012 et s'explique par les baisses de prix des produits vivriers et du phosphate.

Le PIB nominal par habitant passe de 303.840,8 FCFA en 2012 à 306.618,0 FCFA en 2013.

2.2.2 Finances publiques

L'exécution des opérations financières de l'Etat au titre des neuf premiers mois de l'année 2014, comparées à celles de la même période en 2013, est caractérisée par :

- une baisse de 0,4% des recettes totales et dons ;
- une progression de 0,8% des dépenses totales et prêts nets ;
- un accroissement de 14,1% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -94,1 milliards de FCFA contre -83,0 milliards de FCFA un an plus tôt.

2.2.2.1 Recettes de l'Etat et dons

Au titre des neuf mois de l'année 2014, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 346,9 milliards de FCFA, en progression de 0,4% par rapport au neuf premiers mois de 2013.

Les recettes fiscales sont en baisse de 0,5% et s'établissent à 303,4 milliards de FCFA. Cette baisse est impulsée par les "**impôts sur le commerce extérieur**" (-22,1%) et les "**impôts sur les revenus et les bénéfiques**" (-3,5%) pour des montants respectifs de 78,8 milliards de FCFA et 68,7 milliards de FCFA. La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), une composante des "**taxes sur les biens et services**" augmente de 21,0% et s'établit à 130,6 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 139,0 milliards de FCFA, en augmentation de 5,9% par rapport à fin septembre 2013 et représentent 76,0% des prévisions annuelles.

Cette performance au niveau des impôts indirects s'explique entre autres par :

- le renforcement des services de recouvrement ;
- la bonne coordination entre les services d'assiettes et ceux des recouvrements ;
- la vulgarisation des lois de finances ;
- les efforts accrus de sensibilisation.

Les contributions indirectes liquidées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) sont en recul de 5,4% par rapport à fin septembre 2013 et se chiffrent à 164,4 milliards de FCFA, soit 49,6% des prévisions annuelles.

Cette contre-performance du Commissariat des Douanes et Droits Indirects s'explique fondamentalement par :

- le retard dans la mise en place des organes de l'Office Togolais des Recettes ainsi que les perturbations liées au redéploiement du personnel ;
- l'augmentation des prix des produits pétroliers qui a entraîné la baisse des ventes à la pompe et la prolifération des produits de contrebande et par conséquent la chute des droits et taxes de douanes encaissés sur ces produits;
- la renonciation à une partie des droits et taxes sur quatorze (14) produits de grande consommation. Cette mesure prise pour atténuer les effets de la nouvelle structure de prix des produits pétroliers va entraîner une perte de recette estimée à 63,2 milliards de FCFA.

Au titre des neuf premiers mois de l'année 2014, les recettes non fiscales s'élèvent

à 22,0 milliards de FCFA contre 29,0 milliards de FCFA douze mois plus tôt.

A fin septembre 2014, les dons mobilisés s'élèvent à 21,6 milliards de FCFA contre 14,6 milliards de FCFA à fin septembre 2013.

2.2.2.2 Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin des trois premiers trimestres de l'année 2014 s'élèvent à 422,7 milliards de FCFA, en progression de 0,8% par rapport aux neuf premiers mois de 2013.

Les dépenses courantes s'établissent à 307,8 milliards de FCFA, en baisse de 3,1% par rapport à fin septembre 2013. Cette évolution s'explique par la régression de 24,1% des "transferts et subventions" qui s'établissent à 76,4 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 22,4 milliards de FCFA contre 16,4 milliards de FCFA à fin septembre 2013.

Les dépenses d'investissement à fin septembre 2014 s'établissent à 114,8 milliards de FCFA, en augmentation de 14,1% par rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement est porté aussi bien par les dépenses en capital sur financement interne et externe qui ont progressé respectivement de 22,2% et 3,8%.

2.2.2.3 Soldes et financement

Le "**solde global hors dons base ordonnancements**" et le "**solde global base caisse**" (dons inclus) sont respectivement de -97,3 milliards de FCFA et -94,1 milliards de FCFA contre respectivement -85,3 milliards de FCFA et -83,0 milliards de FCFA à fin septembre 2013.

Le financement intérieur et le financement extérieur sont évalués respectivement à 72,3 milliards de FCFA et 11,7 milliards de FCFA contre respectivement 80,6 milliards de FCFA et 20,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

2.2.3 Estimations de la balance des paiements 2013

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2013, un solde excédentaire de 33,8 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 181,4 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 114,0 milliards de FCFA et d'un niveau de -101,2 milliards de FCFA du compte financier.

2.2.3.1 Balance courante

Le **déficit courant** s'aggraverait de 31,2 milliards de FCFA par rapport à l'année 2012, en raison notamment de la dégradation des soldes des biens.

La détérioration de 182,3 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens résulterait de l'effet conjugué de la hausse de 150,9 milliards de FCFA des importations et de la baisse de 31,3 milliards de FCFA des exportations. L'augmentation des importations de biens serait due principalement à :

- l'augmentation des importations des produits alimentaires, des autres biens de consommation et des produits pétroliers ;
- la progression des achats de biens d'équipement dans le cadre notamment des travaux de modernisation des équipements portuaires, aéroportuaires et hôteliers ainsi que de l'achèvement de la mise en place des équipements de production des sociétés du secteur extractif notamment dans les filières « phosphates », « clinker » et « marbre ».

2.2.3.2 Compte de capital et d'opérations financières

Le **solde du compte de capital** serait de 114,0 milliards de FCFA en 2013 contre 146,2 milliards de FCFA en 2012, soit une régression de 32,1 milliards de FCFA. Cette évolution résulterait notamment de la baisse de 37,5 milliards de FCFA des dons projets à mobiliser par l'administration publique dans le cadre du programme d'investissement public.

2.2.4 Secteur monétaire

La situation monétaire à fin septembre 2014 comparée à celle de fin décembre 2013 est caractérisée par une diminution de 43,2 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets et un renforcement de 100,9 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 76,9 milliards de FCFA.

2.2.4.1 Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions financières, à la fin des neuf premiers mois de 2014, sont ressortis à 272,1 milliards de FCFA dont 63,4 milliards de FCFA pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et 208,7 milliards de FCFA pour les banques de dépôts.

Comparé à leur niveau de fin décembre 2013 (315,4 milliards de FCFA), les AEN sont en recul de 13,7%. Cette baisse est imputable à la position extérieure nette de la Banque Centrale et des banques de dépôts qui ont régressé respectivement de 35,0 milliards de FCFA et de 8,3 milliards de FCFA.

2.2.4.2 Position nette du gouvernement

En passant de 92,9 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 111,5 milliards de FCFA à la fin du troisième trimestre 2014, la PNG s'est dégradée de 20,0%.

2.2.5 Dette publique

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 914,1 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 1.004,2 milliards de FCFA à fin septembre 2014 enregistrant une hausse de 9,9%.

Au terme des neufs premiers mois de 2014, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 436,0 milliards de FCFA, en progression de 78,6 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2013, soit une augmentation de 22,0%. Cette hausse s'explique par l'effet combiné des paiements, des tirages et la fluctuation des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin septembre 2014, s'élève à 568,2 milliards de FCFA contre 556,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une hausse de 2,1%. Cette hausse est due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette sociale et du passif de l'Etat (FER, OTP, IFG, SOTOCO), le paiement des allocations DTS et l'émission des emprunts obligataires

2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2013 se présente comme suit :

2.2.6.1 Critères de premier rang

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB est de -3,1% en 2013 contre -3,0% en 2012. Cette dégradation s'explique essentiellement par les dépenses courantes qui ont fortement augmenté. Elles ont représenté l'équivalent de 22,0% du PIB en 2013 contre 18,1% en 2012.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme : $\leq 3\%$)**

Le taux d'inflation en 2013 est de 1,8% contre 2,6% en 2012. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des prix observée au niveau des fonctions « *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées* », « *Logement, eau, gaz, électricité, et autres combustibles* », « *Communications* », « *Enseignement* », « *Restaurants et hôtels* » et « *Biens et services divers* » pour respectivement 0,6% 2,0%, 3,2%, 4,1%, 5,2% et 5,0%.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)**

Le taux d'endettement est de 49,7% en 2013 contre 45,6% en 2012. Cette évolution s'explique aussi bien par la hausse de la dette extérieure que par celle de la dette intérieure. L'encours de la dette extérieure totale est en hausse de 23,3% par rapport à fin décembre 2012, sous l'effet combiné des paiements, des tirages et des

fluctuations des principales devises de libellé des prêts. Celui de la dette intérieure est en hausse de 7,6% due à l'effet combiné des remboursements, des emprunts obligataires, des tirages et remboursements des bons du Trésor et l'actualisation des dettes des sociétés en liquidation.

- **Non accumulation d'arriérés de paiements sur la période de la gestion courante**

La variation nette des arriérés de paiements passe de -0,2 milliard de FCFA en 2012 à 0,0 milliard de FCFA en 2013.

2.2.6.2 Critères de second rang

- **Taux de pression fiscale : (norme : $\geq 17\%$)**

Le taux de pression fiscale s'établit à 19,6% en 2013 contre 16,5% en 2012. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2013, soit 23,1% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal qui est due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)**

Le ratio passe de 36,7% en 2012 à 32,4% en 2013. Cette performance s'explique par la hausse plus importante des recettes fiscales malgré les mesures prises par le gouvernement en faveur des travailleurs (intégration d'agents contractuels et mesures d'atténuation de la hausse du coût de la vie).

- **Investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales (norme $\geq 20\%$)**

Le ratio s'établit à 15,3% en 2013 contre 21,6% en 2012 et traduit un ralentissement des efforts déployés par le gouvernement en matière d'investissements publics sur ressources propres malgré les efforts consentis dans la mobilisation des ressources internes en 2013.

- **Solde extérieur courant hors dons sur PIB (norme $\leq 5\%$)**

Le ratio est de -11,1% en 2013 contre -11,4% en 2012. L'amélioration de ce solde s'expliquerait par les excédents enregistrés au niveau des soldes de revenus et des services et l'amélioration de la balance commerciale.

La conjoncture économique internationale au troisième trimestre 2014 est restée toujours aux prises avec les difficultés pour une véritable reprise de l'activité. Les

prévisions de croissance initiale de 3,6% ont été révisées à la baisse au courant de la période. Les dernières estimations du Fonds monétaire international tablent sur une croissance économique mondiale de 3,3% à l'horizon de 2014, soit au même niveau que l'année précédente et en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport aux prévisions de début d'année.

En Afrique subsaharienne, les prévisions tablent toujours sur une croissance vigoureuse de l'ordre de 5% en 2014, soutenue par d'importants investissements publics dans les infrastructures, une vitalité du secteur des services et une abondante production agricole. Toutefois, l'apparition d'une épidémie d'Ebola assombrit ce scénario. En effet, le prolongement et la propagation de la maladie pourraient avoir de graves conséquences pour l'activité dans les pays touchés.

Au plan national, l'activité économique est bien orientée dans tous les secteurs, sauf au niveau des échanges extérieurs. Les dernières estimations du Comité PIB fixent le taux de croissance du PIB à 5,5% en 2014.

Cependant, face à la progression de la demande sociale et aux objectifs de croissance et de promotion de l'emploi que le Gouvernement s'est assignés, les performances économiques enregistrées depuis quelques années demeurent insuffisantes. De plus, l'activité économique n'est pas à l'abri des chocs exogènes. L'accélération du rythme de croissance est donc indispensable pour l'absorption des demandes additionnelles d'emplois, l'amélioration du niveau des revenus et des conditions de vie des populations et, par voie de conséquence, la réduction du chômage et de la pauvreté.

2.3 les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo

2.3.1 Les atouts du Togo

Les infrastructures portuaires

Le Port Autonome de Lomé (PAL), unique port en eau profonde de l'Afrique de l'Ouest, est une porte d'entrée pour les pays sans littoral de la sous région ouest africaine avec l'augmentation de sa capacité d'accueil. Il a une capacité de traiter un trafic de plus de 7 millions de tonnes par an et dispose également d'une bonne capacité d'agrandissement. Un troisième quai est en construction.

Dans le cadre de la libéralisation des activités de manutention, quatre (4) licences ont été accordées à des entreprises privées.

La zone franche

La zone franche de Lomé, créée en 1989 a accueilli des entreprises qui opèrent dans les domaines ci-après : cheveux synthétiques (3 entreprises Sud Coréennes), West African Cement (WACEM) dans la production de ciment et de clinker, transformation de produits agricoles, assemblage de motocyclettes, fabrication de produits pharmaceutiques et de prothèses dentaires, horticulture etc.

2.3.2 Programme de relance de l'économie :

- **Point sur les réformes structurelles réalisées**

Dans le souci d'améliorer la gestion efficace des finances publiques et de réduire la pauvreté, les autorités togolaises ont mis en œuvre toutes les mesures dont la situation se présente comme suit :

- le DSRP Complet a été élaboré et mis en œuvre ;
- la stabilité macroéconomique est maintenue à travers l'exécution performante de la SCAPE ;
- le mécanisme pour le suivi des dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté sur la base d'une classification fonctionnelle a été mis en place ;
- la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances ont été mises en place et sont opérationnelles ;
- la Direction Nationale des Marchés Publics et l'Autorité de Régulation des Passations de Marchés ont été mises en place et sont opérationnelles. Les réformes doivent être entreprises pour consolider les marchés publics.

- **Réformes des finances publiques à moyen terme**

Les réformes des finances publiques vont se poursuivre notamment avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International. Le Gouvernement compte s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du programme économique et financier 2008-2011 en matière d'administration des recettes, de gestion des dépenses publiques, de suivi et de comptabilité budgétaire, de contrôle interne et externe, de gestion active de la trésorerie et de la dette publique.

- **Orthodoxie budgétaire**

Le processus d'apurement des arriérés de paiements intérieurs accumulés sur plusieurs années a avancé de manière significative et se poursuit.

Le Gouvernement a pris des mesures pour aller vers un compte unique du Trésor en réduisant le nombre de comptes.

La capacité et la qualité dans la gestion des dépenses publiques ont été renforcées. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'exécution des projets d'investissement en simplifiant et en réduisant les étapes dans la chaîne des dépenses du secteur public. Le contrôle a été renforcé et la mise en place du logiciel du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettra de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au minimum.

En vue d'éliminer les points de contrôle redondants qui rallongent la chaîne des

dépenses publiques, le Ministre de l'Economie et des finances a pris l'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010.

- **Secteur financier**

Les Conseillers en privatisation pour la privatisation des Banques à actionnariat majoritaire étatique en l'occurrence la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCl), la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA TOGO) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) ont été recrutés et ont commencé leur mission depuis novembre 2009. Actuellement la BTD et la BIA ont été privatisées en mars 2013.

Le processus de désengagement de l'Etat des banques à capitaux publics qui est appuyé par une assistance technique soutenue par la Banque Mondiale et le FMI, tend vers le bouclage.

- **Besoins de financement extérieur et intérieur**

Le Gouvernement entend mener une politique d'endettement prudente à moyen terme afin de préserver la soutenabilité de la dette. Cependant, le Togo, sortant d'une longue crise sociopolitique, a besoin d'importantes ressources pour le financement de son développement durable. Aujourd'hui, il apparaît clairement que le recours exclusif aux ressources concessionnelles ne peut lui permettre d'atteindre cet objectif.

A cet effet, le Gouvernement développera un programme d'émissions régulières de titres d'Etat tout en allongeant leur maturité afin d'améliorer sa capacité à faire face à ses besoins de financement sur le marché sous-régional, d'où l'objet de cette émission.

2.4 Le Ministère de l'Economie et des Finances⁴

Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'orientation générale de la politique économique et financière du Gouvernement, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers via le Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEF et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

⁴ Les Directions Générales des Douanes et des Impôts ont été fusionnées par la Loi n°2012-016 portant création de l'Office Togolais des recettes du 14 Décembre 2012.

Il comprend :

- Le Cabinet du Ministre
- Le Secrétariat Général
- La Direction Générale des Impôts
- La Direction Générale des Douanes
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- La Direction de l'Economie
- La Direction des Finances
- La Direction du Budget
- La Direction du Contrôle Financier
- La Direction du Matériel et du Transit
- La Direction du Garage Central Administratif
- La Direction des Assurances
- La Direction des Affaires Communes
- La Direction de l'Information de Gestion et de l'Audit

Sont rattachées au Ministère de l'Economie et des Finances, la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banques (UTB), l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF) et la Caisse de Retraites du Togo (CRT).

Le cabinet du ministre

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

Le SP- PRPF

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;

- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

Le Secrétariat Général du MEF

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

2.4.1 La Direction Générale des Impôts

La Direction Générale des Impôts comprend des Services Centraux et des Services Extérieurs. Elle a en charge :

- l'animation, la coordination et la répartition de toutes les activités tendant à la réalisation des objectifs assignés à son service,
- la gestion des ressources et des moyens mis à sa disposition sous contrôle ministériel,
- l'organisation de séminaires de formation et de recyclage.

Les Services centraux de la Direction Générale des Impôts comprennent deux Directions : la Direction de l'Administration Générale et la Direction de la Législation, du Contentieux et des Affaires Foncières et Domaniales.

2.4.2. La Direction Générale des Douanes

La Direction Générale des Douanes a pour attributions :

- de veiller à l'application des lois et règlements en matière douanière en particulier et en matière économique sur toute l'étendue du territoire douanier national,
- d'assurer la perception des droits et taxes de douanes ainsi que de toutes les impositions exigibles à l'exportation
- de concourir à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière douanière et du contrôle du commerce extérieur et des changes,
- de procéder aux enquêtes en matière douanières et de changes en vue de lutter contre la fraude,
- de participer avec les services compétents à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur,
- de collaborer avec les administrations compétentes à la surveillance des frontières nationales et à la sauvegarde de l'intégrité territoriale,

- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et de la répression de la fraude,
- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et la répression de la fraude.

Elle comprend les directions suivantes :

- la direction des affaires administratives et de la formation,
- la direction de la législation, du tarif, des régimes économiques et des relations internationales,
- la direction de l'informatique, des statistiques douanières, de la comptabilité et du budget,
- la direction du contentieux, des enquêtes douanières et de la valeur,
- la direction du contrôle des services.

2.4.3. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée du cabinet, des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat,
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public,
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget,
- de négocier des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public,
- de procéder au suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat,
- de suivre la gestion des fonds d'emprunt,
- de procéder au suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette

rétrocédée,

- de suivre la gestion de la dette intérieure,
- de procéder au suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

2.4.4 La Direction de l'Economie

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques,
- la division de la prévision,
- la division des relations économiques et financières,
- la division des services généraux et de l'information.

2.4.5 La Direction du Budget

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution,
- recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion,
- étude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier),
- tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc, étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes

2.4.6 La Direction des Finances

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- la Division Administrative et des Etudes
- la Division Dépense de Personnel
- la Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses
- la Division des Recettes
- la Division de la Comptabilité

2.4.7 La Direction du Contrôle Financier

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- la Division des Etudes
- la Division Comptabilité
- la Division des Services Communs

2.4.8 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- la Division administrative et gestion du parc
- la Division technique
- la Division des Permis de conduire

2.4.9 La Direction du Matériel et du Transit

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- la Division administrative
- la Division Technique
- la Division des Transports

2.4.10 La Direction des Assurances

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- la Division de la Réglementation
- la Division des Marchés de l'Assurance
- la Division de la Statistique – Enquête et Etudes
- la Division des Services Communs

2.4.11 La Direction des Affaires Communes

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

2.4.12 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.

Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain,
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation,
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système,
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

ANNEXE

Liste des directions nationales de la BCEAO

<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN</p> <p>Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 BP 325 RP Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 21 31 24 65</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI</p> <p>Bamako, Boulevard du 22 octobre 1946 BP 206 Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06 Télex : 2574 BCEAO BAMAKO Téléfax : (223) 222 47 86</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA</p> <p>Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser BP 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : 5205 BCEAO BF Téléfax : (226) 50 31 01 22</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER</p> <p>Niamey, Rue de l'Uranium BP 487 Téléphone : (227) 72 33 30 / 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE</p> <p>Abidjan, Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue Delafosse 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607 Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL</p> <p>Dakar, Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud BP 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84 Télex : BCEAO SG 21839 Téléfax : (221) 823 57 57</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU</p> <p>Bissau, Avenue Amilcar CABRAL BP 38 Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73 Télex : 289 BCGB 1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO</p> <p>Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 22 23 50 00 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 22 23 50 50</p>